

Département

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDes
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	08
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°268***Demande de subvention
au Département
pour la sécurité
du circuit des crèches
2023 / 2024***

L'an deux mil vingt-trois et le six Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Joe Dassin du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, Monsieur Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M. Pierre Marseille, Mme Nathalie Chiavarino par Richard Fonti, M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, Mme Josiane Cordier par Mme Michèle Barnoin, Mme Evelyne Michel par M. Michel Calmet, Mme Séverine Canino par M Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du circuit des crèches nécessite chaque année la mise en œuvre de mesures de sécurité exceptionnelles.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention, pour les mesures de sécurité prévues, pour l'édition 2023 / 2024 de la manifestation, dont les dépenses sont estimées à 3780.00 € Hors Taxes.

Le plan de financement suivant est présenté :

Montant des dépenses	3780.00 € HT
Subvention du Département (70%)	2646.00 € HT
Part Communale	1134.00 € HT

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- De solliciter la subvention la plus large auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention, pour participer au financement de salaires des agents de sécurité recrutés pour le circuit des crèches 2023 / 2024.

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.